

Guide à destination des porteurs de projets

APPEL A PROJETS

Pour les actions collectives de
maintien du lien social, l'inclusion
numérique et l'aide aux aidants

Règlement 2025

L'appel à projets répond à la politique d'action sociale de la Cnav au sens de la circulaire interne n° 2016-31. Cette circulaire présente les modalités d'intervention financière de l'Assurance Retraite en faveur des actions collectives et autres projets visant à renforcer et diversifier les offres sur les territoires.

Il a pour but de favoriser la prévention de la perte d'autonomie des retraités vivant à domicile et relevant **des GIR 5 et 6**.

Une attention particulière est portée aux retraités socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie, en leur proposant une offre de services diversifiée fondée sur un accompagnement pour « Bien vivre sa retraite ».

Afin d'accompagner les projets innovants qui répondent à des besoins repérés par les acteurs de proximité, la Carsat Nord-Est souhaite soutenir les projets issus d'une démarche d'innovation sociale, d'animation territoriale, etc. A ce titre, les projets peuvent être « innovants » dans le processus, dans le service, dans la technologie, le support de l'action, dans l'organisation, dans l'usage, dans la dynamique partenariale, etc.

Aussi, la Carsat Nord-Est lance un appel à projets pour développer sa politique d'action sociale en facilitant l'accès aux retraités à des actions collectives permettant de prévenir la perte d'autonomie, à des actions de maintien du lien social et à de nouveaux services. Concrètement, les projets financés en 2025 s'articuleront autour des thématiques du « Bien vieillir » :

- Actions de lien social
- Aide aux aidants
- Activités intergénérationnelles
- Actions innovantes de la Silver Economie
- Développement durable
- Transition écologique

Si vous êtes porteur d'un projet, susceptible de répondre à une ou plusieurs thématiques conformément aux enjeux et orientations de la politique de l'Assurance Retraite, ce guide facilitera vos démarches dans l'élaboration et le dépôt de votre projet.

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET ?

1 - Vérifier que mon projet correspond aux enjeux et orientations de l'Assurance Retraite et aux thématiques pour ce présent appel à projets.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- ⇒ **Les actions collectives de prévention et de maintien de lien social**
Rompre l'isolement : partage d'expériences, transmissions de savoirs, enrichissement du réseau social de proximité, actions intergénérationnelles...
- ⇒ **L'inclusion numérique**
Faciliter et accompagner la maîtrise des nouvelles technologies et des pratiques numériques : accès aux droits, démarches en ligne, réseaux sociaux, sensibilisation aux risques liés à internet...
- ⇒ **L'aide aux aidants**
Informer et sensibiliser les aidants familiaux : soutien psychologique, accompagnement et solutions de répit...

2 - Vérifier que ma structure peut postuler à ce présent appel à projet

Les associations, les collectivités locales, les structures non médicalisées, intervenant auprès des personnes âgées autonomes et développant des actions visant à préserver leur autonomie, peuvent répondre à cet appel à projets, quel que soit leur statut juridique dans la mesure où le projet satisfait aux critères de sélection exposés ci-après (associations à but non lucratif, associations à but lucratif, centres sociaux, CCAS, Clic, Collectivités locales...).

3 - Vérifier le territoire d'intervention de mon projet.

Le projet doit impérativement concerner le territoire de compétence de la Carsat Nord-Est, Lorraine et Champagne-Ardenne, excepté la Moselle, en privilégiant les territoires dits « fragiles ». Afin d'enrichir votre diagnostic ou la connaissance statistique de votre territoire, l'utilisation de l'observatoire des fragilités vous permettra de démontrer l'intérêt de l'implantation proposée.

4 - Vérifier que mon dossier correspond aux critères de recevabilité de la Carsat Nord-Est.

- fiches complétées correctement et documents obligatoires envoyés dans le délai imposé (cf. détails ci-dessous),
- s'adresser impérativement aux personnes âgées, autonomes, socialement fragilisées, relevant des Gir 5 et 6 de la grille AGGIR,
- ne pas avoir débuté l'action avant le dépôt de la candidature,
- mobiliser des partenariats et solliciter des co-financeurs,
- construire des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs en lien avec les objectifs initiaux, pouvant faire l'objet d'un suivi à chaque étape du projet,
- Le montant de la valorisation (mise à disposition gratuite de biens et prestations, personnel bénévole) ne doit pas excéder 30 % du budget total réalisé.

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

1 – Compléter ma demande :

- La fiche **n°1** d'identification du porteur de projet : elle comprend l'ensemble des données administratives et des informations généralistes sur l'activité de votre structure. Il est indispensable de la compléter correctement pour en faciliter le traitement.

- La fiche **n°2** : elle correspond au contenu détaillé de votre projet, elle garantit les critères de recevabilité en vue d'une décision concernant son opportunité, puis son financement potentiel.

Vous trouverez les documents obligatoires, selon le type de structure, à joindre au dossier en fiche **n°3**.

Les gestionnaires en charge de l'étude des demandes vérifieront la recevabilité des pièces administratives avant l'instruction du projet.

En effet, les dossiers de demande d'actions de prévention déposés dans le cadre des appels à projets doivent s'inscrire dans la politique et les priorités de notre Action Sociale et doivent répondre aux questions suivantes :

Pourquoi cela doit-il être fait ? (Objectifs)

A qui cela est-il destiné ? (Public cible)

Qu'est-ce qui doit être fait ? (Activités)

Par qui cela doit-il être fait ? (Ressources humaines)

Comment cela doit-il être fait ? (Méthodes)

Quand cela doit-il être fait ? (Planning)

Quels sont les effets attendus ? (Evaluation)

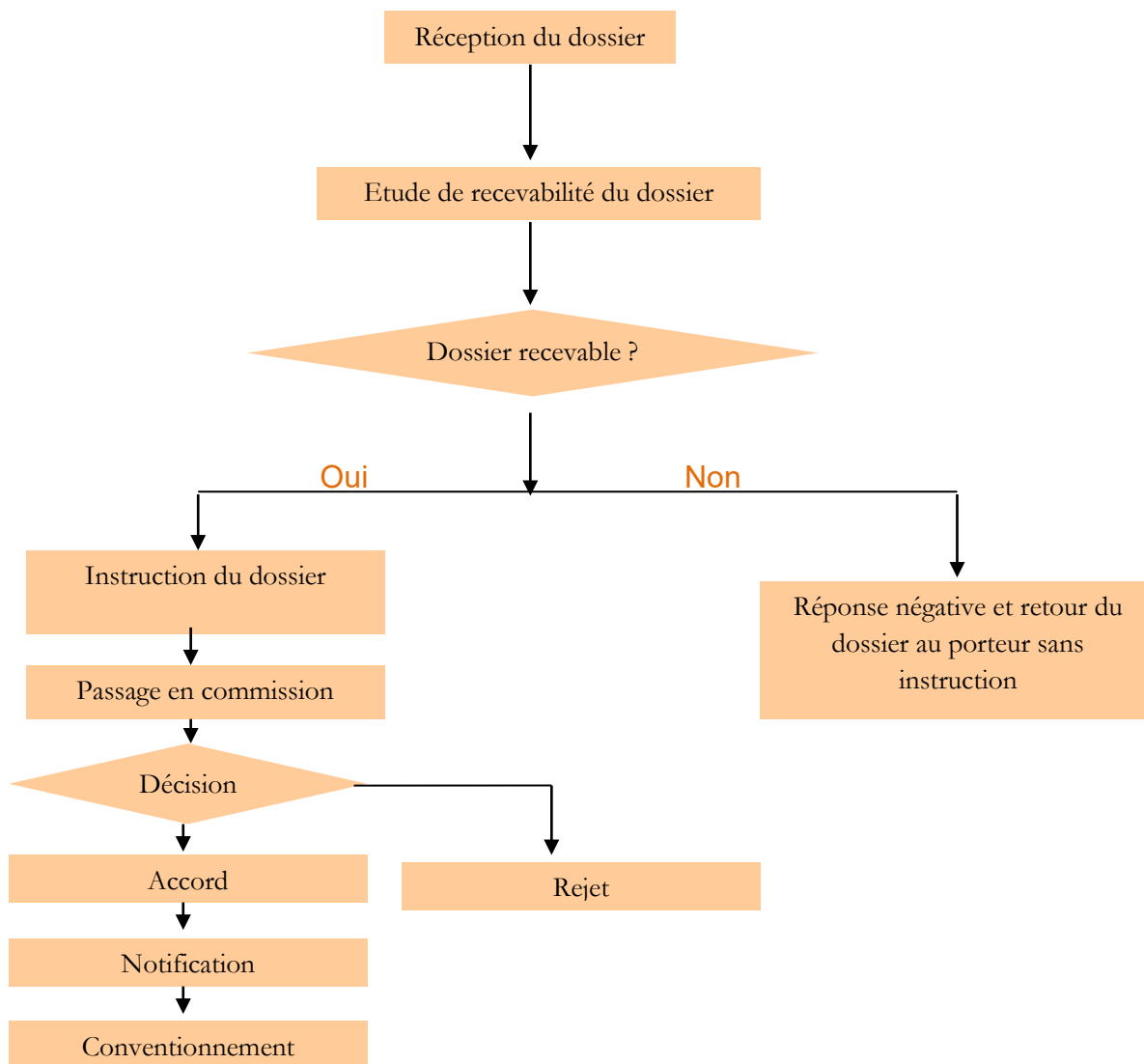
Pour vous aider à compléter le dossier de demande de subvention, vous trouverez le document **n°4** reprenant un glossaire d'aide au remplissage.

COMMENT EST INSTRUIT MON DOSSIER ?

Votre dossier sera instruit par le secteur Offre de Services Individuelle et Collective selon le mode opératoire présenté ci-dessous.

Si vous avez des questions ou un besoin d'aide, tant pour compléter le dossier que pour préciser le projet, nos professionnels restent à votre disposition. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail unique : aidescollectives@carsat-nordest.fr

CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DOSSIERS RECUS



COMMENT ET QUAND ENVOYER MON DOSSIER ?

1 - Télécharger les documents utiles pour déposer ma demande de subvention.

Tous les documents concernant cet appel à projets sont à télécharger sur le site Internet de la Carsat Nord-Est à l'adresse suivante :

[https://www.carsat-nordest.fr / Partenaires / Répondre à un appel à projets / diversifier l'offre de services / en savoir plus](https://www.carsat-nordest.fr/Partenaires/Repondre%20a%20un%20appel%20a%20projets/diversifier%20l'offre%20de%20services/en%20savoir%20plus)

2 – Déposer mon dossier de candidature à l'adresse mail unique :

nancycandidaturesaap@carsat-nordest.fr



**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 mars 2025.
Le projet ne devra pas avoir débuté avant le dépôt de la candidature.
Tout dossier déposé hors délai, incomplet et/ou non daté et signé ne sera pas instruit.**

